

## PROTCOLE DES MESURES SANITAIRES POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

Face à l'épidémie de COVID-19, ce protocole présente la conduite à tenir durant les séances d'activités sportive et culturelles

- Ne pas arriver trop à l'avance au cours
- Les professeurs et les intervenants disposeront de gel hydroalcoolique et de masques mais pourront également utiliser le savon mis à disposition par la Mairie dans les toilettes des salles communales pour se laver les mains.
- Les participants devront utiliser leur **gel hydro personnel** ou utiliser le savon mis à disposition par la Mairie dans les toilettes des salles pour sa laver les mains
- Le port du masque est obligatoire pour les activités culturelles en lieu partagé et clos.
- Le port du masque pour les activités sportives n'étant pas obligatoire, une distanciation physique de 4m2 est obligatoire entre les participants et le professeur. Le nombre de participants sans masque est notifié ci-dessous.
- Rappel des gestes barrières : *lavage régulier des mains, on tousse et on éternue dans son coude, on utilise des mouchoirs à usage unique, on ne serre plus la main, ni d'embrassade*
- Les parents accompagneront leurs enfants avec un masque.
- Utilisation de matériel personnel pour chaque adhérent (tapis, serviette, bouteille d'eau...)
- Nettoyage des poignées de portes avant l'entrée et après la sortie de la salle avec des lingettes fournies par l'association aux professeurs.
- L'arrivée aux cours et le départ seront différenciés par les services de la Mairie.
- 

### **NOMBRE DE PARTICIPANTS MAXIMUM DANS PAR SALLE SI PAS DE « PORT DE MASQUE » (Tenant compte de la Distanciation physique de 4 m2 entre chaque personne)**

#### ESPACE MARCEL PAGNOL

-Salle polyvalente : 100 personnes

-Salle des Jeunes : 20 personnes

-Salles des Échecs : 30 personnes

-Salle du Préau couvert : 50 personnes

-Salle de danse du Gymnase Ostermeyer : 30 personnes

-Théâtre : 30 personnes